

Vœu de l'Exécutif relatif à la création d'un aménagement cyclable sur la rue des Pyrénées

Considérant notre volonté de réduire la place de la voiture en Ville et la nécessité de développer des alternatives à l'automobile afin de réduire les émissions de carbone et de polluants atmosphériques ;

Considérant l'augmentation considérable du nombre de cyclistes qui nécessite de développer des infrastructures sûres et confortables pour réduire le risque d'accident et de conflits avec les autres usagers de l'espace public ;

Considérant le plan vélo de la Ville de Paris adopté en 2021 qui se donne pour objectif de rendre la ville 100% cyclables ;

Considérant les projets majeurs d'aménagements cyclables engagés depuis 2020 dans le 20^e arrondissement au travers des équipements cyclables de l'avenue Gambetta, de la rue Belgrand, de la rue de Bagnolet et du Cours de Vincennes et leurs impacts encore à évaluer le plan de circulation global du 20^e arrondissement ;

Considérant la rue des Pyrénées traversant le 20^e arrondissement du Nord au Sud comme le 2^{ème} axe le plus long de Paris (3,5 km) assurant une fonction de premier plan pour les déplacements internes à l'arrondissement et ceux en lien avec les arrondissements et villes voisines ;

Considérant la fréquence importante des usages en matière de mobilité de la rue des Pyrénées du fait la présence de deux services de bus à haute fréquence de passage (lignes 26 et 64), d'un double-sens voiture et d'une voie bus/vélo délimitée par un marquage au sol ;

Considérant la largeur variable de la rue des Pyrénées et ses usages multiples (marché, stationnement, livraison...) créant une gêne constante et des engorgements de circulation motorisée ;

Considérant que la rue des Pyrénées dessert plus de 20 établissements scolaires, directement et à proximité immédiate (cf. rues perpendiculaires) ;

Considérant que la réalisation d'un aménagement cyclable sur la rue des Pyrénées est inscrite comme un axe du maillage cycliste prévu au plan d'action triennal adopté en juin dernier par le Conseil de Paris après avis favorable du Conseil d'arrondissement du 20^e;

Considérant l'espace disponible relativement restreint sur la rue des Pyrénées;

Considérant la présence de la ligne de bus 26 qui est l'une des dix lignes les plus empruntées du réseau métropolitain ;

Considérant la programmation d'importants travaux du réseau ENEDIS sur la rue des Pyrénées entre la rue de Bagnolet et la rue d'Avron ;

Considérant le besoin de prise en compte des aménagements réalisés actuellement sur l'avenue Simon Bolivar dans le 19^e arrondissement qui engendrent des modifications importantes du plan de circulation à une échelle plus grande et pour lesquelles nous ne mesurons pas encore les effets et le besoin de connecter intelligemment les aménagements de nos deux arrondissements ;

Considérant les ambitions sans précédents portées dans ce mandat où l'évolution de l'espace public est au cœur de nos préoccupations et notre capacité à réaliser les projets déjà instruits ;

Sur proposition de l'Exécutif, le Conseil du 20^e arrondissement:

- **Se positionne en faveur d'un lancement anticipé des études pour l'installation d'un aménagement cyclable qualitatif sur la rue des Pyrénées,**
- **Que ces aménagements portent aussi pour objectif l'amélioration de la fluidité des trajets de bus,**
- **Que le premier « coup de pioche » soit engagé en 2025-2026, dans le respect du plan de charge de la Direction de la voirie et des déplacements.**